

## Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 octobre 2009

L'Assemblée générale (AG) se tient dans la salle de réunion de la BCU à l'Unithèque (Université de Lausanne). Sont présent-e-s : Sophie Perdrix (SSP), Olga L. Boss-Prieto (SSP), Sylvestre Pidoux (Lettres), Cyrille François (Lettres), Joanne Chassot (JC, Lettres, Comité de l'ACIL, Conseil de Lettres), Florence Pasche-Guignard (Lettres), Marie Widmer (Lettres, Comité de l'ACIL), Michel Pahud (MP - Lettres, Conseil de Lettres), Henry-Arnaud Thévenet (AT - SSP, CoPers), Jenny Ros (SSP), Elodie Biermann (SSP), Simone Horat (SH - SSP), Alexandre Lambelet (SSP), Antoine Chollet (AC - SSP), Romain Felli (RF - SSP, Conseil de l'Université), Grégory Quin (SSP), Chiara Mombelli (SSP), Murielle Bortolotti (BM, Conseil de l'Université), Séverine Gaille (HEC), Aurore Lüscher (Lettres), Laurent Pfeiffer (DSC), Amanar Akhabbar (AA - DSC), Sophie Swaton (SS - DSC), Hugues Poltier (HP - Lettres, Comité de l'ACIL), Sarah Ljubibratic (SL - TSR, Comité d'ACIDUL, Conseil de l'Université), Nayuta Brand (NB - BM, Comité d'ACIDUL, Comité de l'ADAS), Gaspard Turin (Lettres, Comité d'ACIDUL, Comité de l'ACIL), François Allisson (FA - DSC, Comité d'ACIDUL, Conseil de DSC), Michaël Hertig (MH - Lettres, Comité d'ACIDUL), Gaia Barazzetti (GB - TSR, Comité d'ACIDUL), Antoine Bianchi (AB, Secrétariat général d'ACIDUL). MH préside la séance. AB rédige le procès-verbal (PV).

### 1. OUVERTURE

MH ouvre la séance vers 12h20. Il accueille les membres présents et les remercie de leur participation. SS et GB sont désignées comme scrutatrices. Il est décidé de ne procéder à un décompte précis des voix qu'en cas de nécessité.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour (OJ) est adopté à la majorité sans opposition.

### 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27.10.2008

Le PV est adopté à la majorité sans opposition.

(Les PV des AG d'ACIDUL sont disponibles sur le site de l'Association.)

### 4. MODIFICATION DES STATUTS

AB présente brièvement les modifications proposées par le Comité. GB et MH conduisent la discussion et les votes qui suivent.

- Art. 3 : Il est proposé de modifier les conditions d'adhésion des doctorant-e-s non membres du corps intermédiaire (CI) de « sur demande écrite au Comité » à « sur simple demande ». Dans la pratique, il n'est pas possible de connaître les noms de tou-te-s les doctorant-e-s. Ceux/celles-ci ne sont connu-e-s que lorsqu'ils/elles contactent le Comité d'ACIDUL pour demander un soutien ou participer à un groupe de travail (GT) ou au Comité même. Il y a là à chaque fois une demande d'adhésion implicite, d'où l'idée de supprimer l'étape d'une demande écrite préalable. MP pense cependant que ça permet à des doctorant-e-s de rejoindre ou non l'Association à tout moment sans en informer le Comité au préalable, p. ex. dans le cas d'un vote sur une prise de position (PP). Il demande le maintien de la version originale ou du moins de la précision « au Comité ». AC ne comprend pas pourquoi les doctorant-e-s ne sont pas tou-te-s automatiquement membres, étant donné le nom de l'Association. Il demande donc le retrait de toute condition à leur adhésion, pour les mettre sur le même plan que le CI sur ce point. C'est selon lui d'autant plus nécessaire qu'il y a de plus en plus de doctorant-e-s externes au CI. RF soutient ce commentaire et suggère qu'à moyen terme il pourrait être pertinent d'incorporer d'autres fonctions externes au CI, mais proche de ses intérêts, dans l'Association. MP s'étonne de cette suggestion et demande si de telles personnes pourraient alors p. ex. siéger dans les commissions consultatives de la Direction. Il lui est répondu que c'est la Direction qui définit l'attribution des sièges au sein de ces commissions, et qu'il n'y aurait donc pas d'incidence directe sur leur composition, qui

pourrait toujours se limiter aux membres du CI *stricto sensu*. HP suggère de préciser qu'on fait référence aux doctorant-e-s de l'Université de Lausanne uniquement (pour éviter des ambiguïtés avec les co-tutelles, p. ex.). Il lui est répondu que la mention de l'art. 90, Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) précise déjà clairement cette appartenance. MH propose de voter sur la proposition d'AC. Cette proposition est acceptée à la majorité.

- Art. 13 et 16 : Les délégué-e-s des assistant-e-s à l'organe de gestion paritaire de l'assurance de prévoyance professionnelle (art. 51, Loi sur la prévoyance professionnelle [LPP]), dit Comité paritaire (CP), sont désigné-e-s par ACIDUL. Cependant une élection par l'AG, telle qu'elle est en place, est problématique car seul-e-s les assistant-e-s sont concerné-e-s par cet organisme. Le Comité propose de modifier les statuts pour retirer cette élection à l'AG et mettre en place un système de proposition des candidat-e-s par le Comité aux assistant-e-s. RF demande comment se passerait alors concrètement la nomination. Il lui est répondu que le Comité chercherait des personnes compétentes pour ces postes et proposerait leurs noms par le biais d'un *mailing* aux assistant-e-s, en invitant les oppositions à se manifester dans un délai raisonnable. Les délégué-e-s seraient réputé-e-s élu-e-s dans l'absence d'opposition. MH propose le vote. La modification de l'art. 16 est acceptée à la majorité sans opposition. Celle de l'art. 13 l'est à la majorité.

- Art. 10a : Il est proposé de supprimer le mot « ordinaire » à l'alinéa 1. MP relève que ça n'est pas logique puisque le mot « extraordinaire » figure par opposition à l'alinéa 2. HP abonde dans ce sens. MH propose le vote. Le changement est refusé à la majorité.

- Art. 10b (nouveau) et 15 : La possibilité d'une co-présidence à la tête du Comité rend caduc le principe qui veut que la présidence tranche en cas d'égalité dans un vote. Le Comité propose d'élire dans ce cas un-e président-e de séance unique aux réunions du Comité et à l'AG. AC propose de généraliser cette élection pour permettre à n'importe quel membre de l'Association de présider l'AG. HP s'étonne de cette suggestion, qui est inhabituelle dans le milieu associatif ; cependant il ne voit pas de problème à maintenir une co-présidence, même pour l'AG. Il est relevé que le/la président-e de séance doit pouvoir connaître les divers dossiers abordés afin de diriger convenablement les discussions. SH trouve pertinent de prévoir dans les statuts une solution claire en cas de co-présidence. MH propose de voter la proposition originale du Comité. Elle est acceptée à la majorité.

- Art. 14 : Les GT doivent pouvoir communiquer régulièrement avec le Comité. Dans ce but, le Comité propose d'exiger la nomination en leur sein d'un-e représentant-e, chargé-e de cette communication. MH fait voter. La modification est acceptée à la majorité.

- Art. 15 : Il est actuellement suggéré qu'un membre du CI « supérieur » (entre guillemets dans les statuts) devrait être présent au Comité. Cette suggestion, qui n'engage personne, n'a selon le Comité pas sa place dans des statuts. Il est proposé de la retirer. MP pense qu'il s'agit là d'une mention destinée à encourager les membres du CI « supérieur » à s'impliquer dans l'Association. HP relève qu'il est déjà clair, au vu de l'art. 3, qu'ils sont membres d'ACIDUL (au même titre que les assistant-e-s). Il est également relevé que la notion de CI « supérieur » n'a aucune base légale et que son emploi dans les statuts ne fait que confirmer une séparation ressentie au sein du CI mais qui n'a pas lieu d'être. MH fait voter. Le retrait de cette suggestion est accepté à la majorité. L'article prévoit également de limiter à trois les membres de chaque faculté pouvant siéger au Comité. Le Comité comprend cette décision mais regrette que des personnes puissent se voir refuser la participation au Comité alors que celui-ci n'a pas atteint le nombre maximum de membres. SH pense qu'il faut tout de même maintenir cette limitation, afin d'encourager les membres de toutes les facultés à s'impliquer. Il est sinon trop simple de laisser « les autres » faire le travail. MH fait voter le retrait de cette limitation. Il est refusé à la majorité.

- Art. 16 : La responsabilité du rapport d'activités (RA) annuel ne figure pas dans les statuts. Le Comité propose de l'ajouter aux attributions du Comité. MH fait voter. L'ajout est accepté à la majorité sans opposition. MP propose d'ajouter dans les attributions du

Comité un contact régulier avec les associations facultaires. Il soumet à l'AG un texte allant dans ce sens. MH fait voter. L'ajout est accepté à la majorité.

(Pour la teneur exacte des articles votés, on pourra se référer aux différentes versions des statuts d'ACIDUL, publiés sur le site web de l'Association.)

## 5. RAPPORT D'ACTIVITES

MH présente le RA. Il évoque la nouvelle brochure destinée aux nouveaux membres d'ACIDUL et la présente en insistant sur le fait qu'elle est disponible sur le site de l'Association. Il souligne également le projet de soutien scolaire dans le quartier de la Bourdonnette et invite les membres présents à y participer. Le RA est accepté à la majorité sans opposition.

(Le RA est également disponible sur le site web d'ACIDUL.)

## 6. PRESENTATION DES COMPTES, RAPPORT ET APPROBATION

NB présente les comptes 2008-2009 de l'Association. RF rend compte du rapport des vérificateurs des comptes, qui recommandent à l'AG d'accepter les comptes. Les comptes sont acceptés à la majorité sans opposition.

NB présente le budget 2009-2010. RF relève qu'il est prévu Fr. 10'000.- d'entrées contre Fr. 12'000.- de sorties et s'inquiète de ce décalage. Il lui est répondu que les avoirs actuels d'ACIDUL sont supérieurs à Fr. 2000.-, suite à une gestion très prudente ces trois dernières années, et qu'il semble raisonnable de faire usage de cette somme. RF propose de clarifier ce point dans le budget. AC demande pourquoi il est prévu un point « archives » dans le budget. Il lui est répondu que les archives qui ont été produites par les Comités et le Secrétariat général (SG) précédents sont difficilement exploitables par les membres actifs actuels, qui ne connaissent pas toute l'histoire de l'Association. Il est prévu qu'un GT reprenne ces archives pour les rendre plus lisibles aux actuels et futurs membres actifs. Cette activité demandant beaucoup de temps et ne faisant pas partie des attributions du Comité et du SG, il est prévu de dédommager raisonnablement les membres de ce GT. Le budget est accepté à la majorité, en tenant compte de la précision demandée par RF.

## 7. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FONCTIONS

NB présente les résultats généraux de l'enquête du GT sur les fonctions liées à la recherche et à l'enseignement à l'Université de Lausanne.

FA passe en revue les principaux éléments spécifiques à chaque fonction. AC complète l'information sur les assistant-e-s suppléant-e-s. Ce statut est bel et bien utilisé et le temps passé à ce poste est comptabilisé dans les cinq ans d'assistantat. AT indique que la Commission du personnel (CoPers) travaille sur la question de la retraite des maîtres d'enseignement et de recherche (MER) et cherche à regrouper les ancien-ne-s salarié-e-s de l'Université en général. Elle se penche également sur le statut des chargé-e-s de cours et le flou qui l'entoure. SL souligne la nécessité d'un rapprochement de la CoPers avec le Comité d'ACIDUL sur certains dossiers, et d'une meilleure communication entre les deux en général.

GB présente les suggestions faites par le GT pour donner suite à ses travaux et ouvre la discussion à ce sujet. JC évoque le problème des noms des fonctions, qui ne veulent pour une partie rien dire à l'étranger, notamment dans leurs traductions anglaises officielles (telles que présentes sur Unisciences). GB pense que ce problème peut faire l'objet d'une PP. RF félicite le GT pour son travail méticuleux et complet. Ça permettra selon lui de montrer à la Direction que nous suivons de près l'évolution des fonctions à l'Université. Il faut toujours selon lui rester vigilant, comme le propose le GT, mais également engager un débat plus large au sein du personnel, p. ex. sous la forme d'assises. AC suggère des « états généraux ». MH pense qu'il s'agit surtout pour ACIDUL d'utiliser le travail du GT pour anticiper une refonte de la LUL en proposant dès que possible des modifications dans les textes de loi. AC pense qu'il faut surtout « casser la logique de corps », ou du moins favoriser l'inclusion de chaque membre de la communauté universitaire dans un

corps ; il rappelle qu'on observe actuellement le mouvement inverse, avec de plus en plus de personnes engagées sur des statuts externes aux corps définis dans la LUL. SL précise que le Conseil de l'Université (CU) prépare aussi la révision de la LUL. Elle pense que le GT pourrait présenter son rapport au CU. Le GT accepte. SL s'occupera de mettre sur pied cette intervention.

GB demande à ce qu'on vote sur les suites à donner au GT. La proposition du GT est de maintenir le GT pour surveiller l'évolution des fonctions et proposer des PP au Comité. Cette proposition est acceptée à la majorité. GB demande à ce que de nouvelles personnes rejoignent le GT. AA et AC se déclarent intéressés. Le GT les contactera prochainement.

(Le rapport de ce GT est disponible sur le site web d'ACIDUL.)

Sur une suggestion de SL, il est décidé de supprimer le point 11 (portant sur les dossiers en cours) de l'OJ afin de réduire la durée de l'AG. MH précise que les informations relatives à ce point sont disponibles sur le site d'ACIDUL.

(Divers rapports, PP et descriptifs se trouvent effectivement sur le site web d'ACIDUL.)

## 8. DECHARGE DU COMITE ET DES VERIFICATEURS DES COMPTES

MH fait voter. Le Comité et les vérificateurs sont déchargés à la majorité sans opposition.

## 9. ELECTION AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES ET A DIALOGUNIL

MH prend note des candidatures. Aucun siège n'est brigué par plus d'une personne. Tous les délégué-e-s sont élu-e-s à la majorité sans opposition. Un siège reste vacant à la Commission des sports universitaires. Conformément aux statuts, un-e délégué-e devra donc être désigné-e par le Comité.

(La liste des délégué-e-s actuel-le-s est visible en tout temps sur le site web d'ACIDUL.)

## 10. ELECTION DU COMITE ET DES VERIFICATEURS/-TRICES DES COMPTES

MH prend note des candidatures. Aucun siège n'est brigué par plus d'une personne. Le Comité et les vérificateurs/-trices sont élu-e-s à l'unanimité. Sept sièges restent vacants au Comité.

(La composition actuelle du Comité est visible en tout temps sur le site web d'ACIDUL.)

## 12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune suggestion n'est faite.

MH lève la séance vers 14h20.